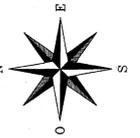


COMMUNE DE CLAVANS-EN-HAUT-OISANS



COMMUNE DE MIZOEN

COMMUNE DE MONT-DE-LANS

N

N

N

N

N

N

N

N

VOIR PLAN DE ZONAGE 2

COMMUNE D'HUEZ

COMMUNE D'AURIS

COMMUNE DE VAUJANY

COMMUNE D'OZ-EN-OISANS

Commune de Le Freney d'Oisans

Vu pour être annexé à la Délibération d'approbation de la Carte Communale. En date du 07 DEC 2002



CARTE COMMUNALE

PLAN DE ZONAGE 1

Légende

Délimitation des secteurs Application de l'article n° R.124-3 du code de l'urbanisme

- U** Secteurs où les constructions sont autorisées
- N** Secteurs où les constructions ne sont pas autorisées à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

CODE DE L'URBANISME.

Article n° R.124-3

Date d'entrée en vigueur : 28 mars 2001

Le ou les documents graphiques délimitent les secteurs où les constructions sont autorisées et ceux où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, à la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Ils peuvent préciser qu'un secteur est réservé à l'implantation d'activités, notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées.

Ils délimitent s'il y a lieu, les secteurs dans lesquels la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit par un sinistre n'est pas autorisée.

Dans les territoires couverts par la carte communale, les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol sont instruites et délivrées sur le fondement des règles générales de l'urbanisme définies au chapitre 1^{er} du titre 1^{er} du livre 1^{er} et des autres dispositions législatives et réglementaires applicables.

RISQUES NATURELS.L'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME REQUIERT LA CONSULTATION DE LA CARTE DES ALEAS POUR LES DEMANDES SITUÉES A L'INTERIEUR DES ZONES U ET N.

Direction départementale de l'équipement de l'isere Service aménagement montagne

NOVEMBRE 2002 Echelle 1/10.000

BERNARD LATUILLERIE FABRICE LATUILLERIE URBANISTES

